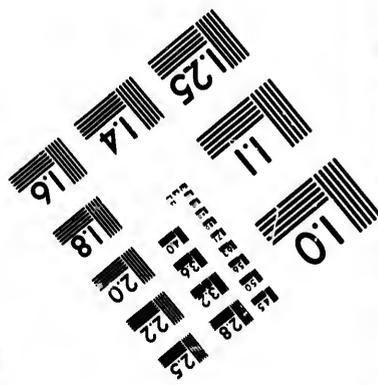
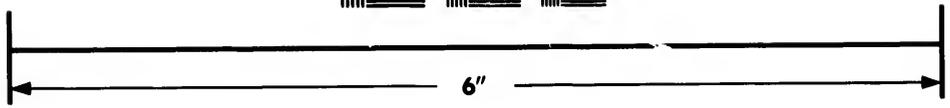
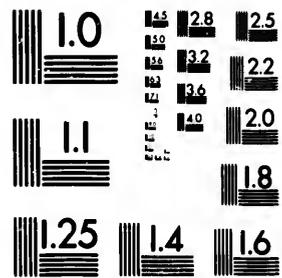


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 3.5 4.0

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

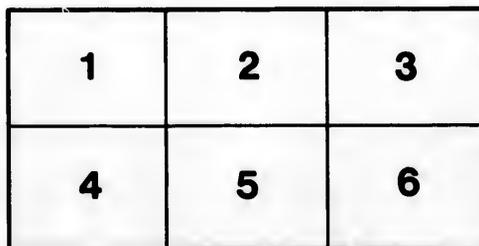
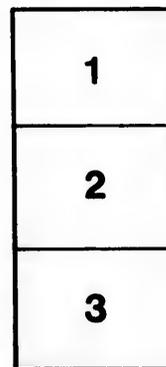
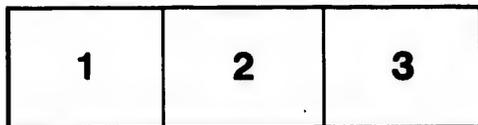
Metropolitan Toronto Library
Canadian History Department

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Metropolitan Toronto Library
Canadian History Department

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Wm. H. Stanger
LA

121

GASPESIE

SA CAUSE EXPOSEE

PAR SES

DEUX DEPUTES

SES GRIEFS, SES OPPRESSEURS, SES RICHESSES ET SES
BEAUTÉS NATURELLES



QUEBEC:
imprimé par BELLEAU & CIE

1890



Hon. Mr. Smith

LA
GASPESIE

SA CAUSE EXPOSEE

PAR SES

DEUX DEPUTES

**SES GRIEFS, SES OPPRESSEURS, SES RICHESSES ET SES
BEAUTÉS NATURELLES**



QUEBEC :
Imprimé par BELLEAU & C^{ie}
1890

BR
971.479
G13

NOTES PRÉLIMINAIRES

De tous nos hommes publics, il n'en est pas un dont la carrière offre l'exemple d'un travail aussi énergique, aussi ardu et aussi constant, que celui accompli par M. Mercier depuis 1883. Dans ces huit ans, il a usé successivement les administrations Mousseau et Ross, formé le parti national, amené ce parti au pouvoir, opéré la rénovation politique et administrative de la province.

Ce qu'il a fallu de travail, de luttes opiniâtres et d'activité pour accomplir cette tâche, ceux-là seuls le savent qui ont été les collaborateurs intimes de M. Mercier, l'ont vu constamment à l'ouvrage, travaillant jour et nuit, dirigeant la polémique dans les journaux, la lutte en Chambre et la bataille sur les *hustings*, parcourant la province, payant partout de sa personne, se chargeant invariablement de l'attaque ou de la défense des postes les plus périlleux.

M. Mercier avait ainsi parcouru toute la province dans la fameuse campagne de 1886, excepté la Gaspésie. Un ensemble de circonstancielles, pour ainsi dire providentielles, voulut qu'il y passât ses premières vacances après son avènement comme premier ministre.

Le travail herculéen qu'il avait accompli depuis plusieurs années commençait à affecter sa robuste constitution, au point que ses amis, commençant à entretenir des craintes sérieuses sur l'état de sa santé, s'entendirent pour le supplier de prendre quelques semaines de repos. Il acquiesça à leurs représentations et il fut convenu qu'il irait passer quelques semaines à Carleton, dans la baie des Chaleurs.

A son arrivée à Carleton, M. Mercier reçut une véritable ovation. Le maire, M. Nicolas Arseneau, lui présenta une adresse et lui souhaita la bienvenue au nom de tous les citoyens. En répondant à cette adresse, le Premier ministre déclara qu'il se tiendrait à la disposition de ceux qui auraient affaire à lui et invita les citoyens à aller le voir pour lui faire connaître les besoins de leur localité et même du comté.

Cette invitation, si cordiale et si sympathique, fut une véritable surprise pour les braves gens du comté de Bonaventure. Jusque là, ils avaient été traités comme des parias par les tyranneaux qui n'avaient pour eux que la morgue du parvenu. Une poignée de ces parvenus faisait le chaud et le froid dans toutes les

affaires, selon ses caprices, contrôlait tout, monopolisait tout; si on osait protester contre ce règne de terreur, on était ruiné. On prenait tous les moyens, avouables et non avouables, pour persécuter ceux qui osaient élever la voix contre les méfaits de ces potentats au petit pied, dont toute la tactique consistait à tenir cette brave population dans l'ombre et l'isolement, pour la dominer et l'exploiter plus facilement.

La généreuse invitation du Premier ministre fut acceptée avec empressement et tous les jours de braves gens venaient lui exposer leurs griefs ou leurs misères. On le consultait même sur des affaires privées et quand il ne pouvait pas suffire à la besogne, il mettait à contribution M. Fontaine, de St-Hyacinthe, ou M. Charles Langelier, qui passaient leurs vacances avec lui.

Ravi de ce qu'il voyait à Carleton—des beautés du paysage comme des richesses naturelles du pays—M. Mercier résolut de profiter de cette vacance pour faire personnellement une étude de toute la partie sud de la Gaspésie. A cette fin, il descendit à Gaspé en steamer et remonta par terre, arrêtant de place en place, accueillant tous les citoyens avec la plus sincère cordialité, causant avec eux, les questionnant, les interrogeant pour se renseigner jusque dans les moindres détails sur cette importante partie de la province. Dans Gaspé, il se fit accompagner par M. Achille Carrier, qui avait déjà fait deux campagnes dans cette division électorale.

Le peuple, qui ne manque pas de reconnaissance pour ceux qui prennent sincèrement à cœur ses intérêts, se leva en masse pour acclamer M. Mercier et les amis qui l'accompagnaient. A chaque paroisse, on lui présenta des adresses et de place en place, on le conduisit en triomphe jusqu'à la localité voisine. Jamais on n'avait vu pareilles démonstrations dans la baie des Chaleurs. On balisait les chemins, on pavaisait les maisons, on érigeait des arcs de triomphe et l'on formait des processions dans lesquelles on compta jusqu'à près de cent voitures. Cette marche triomphale ne fut interrompue qu'à une couple d'endroits, où le Premier ministre, désirent se rendre compte par lui-même de la rudesse de la besogne des pêcheurs, fit le trajet en *barge* et même au mauvais temps.

Après cette tournée, acceptant la généreuse invitation de Son Excellence le Gouverneur-Général, M. Mercier fit une excursion de pêche sur la grande rivière Cascapedia, qu'il remonta en canot jusqu'à une trentaine de milles de la mer. Moins d'une heure après son arrivée au poste principal, il avait déjà capturé deux magnifiques saumons, qu'il expédia le même soir à Carleton. Cette excursion lui permit de contempler la beauté des paysages de l'intérieur de la Gaspésie, qu'il a décrit en termes admirables dans plusieurs de ses discours, notamment dans celui qui accompagne cette notice.

Avant de revenir à Québec, le Premier ministre voulut rencontrer en famille, pour ainsi dire, la brave population de Carleton et des environs ; à cette fin, on organisa une fête des plus joyeuses, dont l'éclat fut rehaussé par un feu d'artifice, à laquelle toutes les familles furent invitées.

M. Mercier revint de la baie des Chaleurs avec l'opinion la plus favorable de la population et des richesses naturelles de cette belle contrée, mais surtout avec la ferme détermination de la faire participer au progrès qui s'accomplit partout ailleurs. Grâce à cette perspicacité qui la distingue, les relations qu'il avait eues avec le clergé de cette région l'avaient déjà convaincu qu'il pouvait compter sur le concours patriotique de ces braves curés dans l'exécution de l'œuvre de rehabilitation, de progrès et d'avancement matériel qu'il voulait accomplir et il était sûr du succès avec des collaborateurs tels que les curés de Port-Daniel, Paspebiac, Bonaventure, Cascapédia, Maria, Carleton, Cross-Point et St-Alexis.

Il organisa d'abord la colonisation : au lieu de la réduire à une affaire de parti et de pillage, comme sous les administrations précédentes, il en fit une affaire de progrès et d'équité. Autrefois, pour tenir les favoris en bonne humeur et faire la chasse aux votes, sous prétexte de colonisation, on employait tout l'argent dans les vieux chemins du bord de la mer, où les terres sont établies et défrichées depuis cinquante ans. Au lieu de ces gaspillages, M. Mercier a mis en marche le chemin de l'intérieur, grande artère destinée à faire pénétrer la colonisation au milieu de la forêt, à donner accès à des terres magnifiques, qui peuvent recevoir et faire vivre dans l'aisance une population bien plus nombreuse que celle des vieilles paroisses. Des routes conduiront des anciens établissements à ce nouveau champ de colonisation. Pour mettre cette œuvre en marche, lui donner une direction pratique et énergique, le Premier ministre, de concert avec les curés et les principaux citoyens, a organisé la société de colonisation du comté de Bonaventure.

L'agriculture n'a pas été oubliée. Le gouvernement a accordé des subventions pour aider à l'établissement de deux ou trois fromageries et celle de New-Richmond, qui est déjà en opération, a donné des résultats magnifiques. Elle réussira mieux à mesure que les cultivateurs comprendront et apprécieront tous les avantages de cette industrie et avant peu d'années le comté de Bonaventure, une des plus belles contrées herbagères qu'on puisse imaginer, pourra figurer au premier rang dans l'industrie laitière.

Sous l'ancien régime, M. Mercier avait demandé l'aide du gouvernement pour établir une féculerie à Maria. Il a donné cette année suite à ce projet et fait inscrire à cette fin au budget un crédit de six mille piastres. Cela assure le succès de l'entre-

prise et dorénavant les cultivateurs de Bonaventure pourront vendre sur les lieux pour de l'argent, les pommes de terre qu'ils cultivent avec tant d'intelligence et de succès. L'établissement de cette industrie représente \$25,000 ou \$30,000 en argent qui seront versées chaque automne dans le comté pour l'achat des pommes de terre.

Dès sa première session, en 1887, M. Mercier avait assuré le parachèvement du chemin de fer de la baie des Chaleurs, en doublant le subside pour la partie de ce chemin, comprise entre Cross-Point et Paspébiac. L'entreprise était entre les mains d'adversaires politiques et sous l'ancien régime c'eût été une raison pour l'ostraciser, lui refuser la moindre aide. Ces pêtites n'entrent ni dans les vues ni dans la politique de M. Mercier, et dès qu'il fût convaincu que le parachèvement du chemin serait avantageux à la population, qu'il contribuerait à l'avancement matériel du comté, il se fit un devoir d'accorder les \$280,000 qu'on lui demandait en sus du subside de \$350,000 déjà accordé, mais à la condition que les travaux seraient poussés avec énergie et que tout le monde serait payé régulièrement.

Il fut odieusement trompé. Au lieu d'employer cet argent aux fins pour lesquelles il avait été donné par le gouvernement, la compagnie ou ses représentants l'empochèrent, ce qui fit que les entrepreneurs et les sous-entrepreneurs se trouvèrent incapables de payer leurs ouvriers, leurs matériaux et leurs comptes de pension. Cela répandit la gêne, la misère et même le désordre dans le comté; les ouvriers, qui n'avaient pas été payés depuis plusieurs mois, se mirent en grève et s'emparèrent d'une partie du matériel roulant servant à l'exploitation du chemin.

C'était à l'automne, et l'hiver offrait à tous ces braves ouvriers la perspective la plus alarmante. Plusieurs cultivateurs, pour gagner de l'argent sur le chemin de fer, avaient négligé leur culture ainsi que d'autres travaux et se trouvaient sans ressources pour acheter leurs approvisionnements d'hiver. M. Mercier institua de suite une commission pour s'enquérir de leur position et, sur le rapport préliminaire du commissaire, s'empressa de faire payer aux réclamants la balance du subside qui restait entre les mains du gouvernement pour les premiers soixante milles. Les ouvriers qui avaient travaillé sur la section K, entre les deux rivières Cascapédia, n'avaient pas été mieux payés que les autres et demandaient aussi l'intervention du gouvernement. C'était difficile de leur venir en aide, vu que le chemin n'étant pas fini, la loi ne permettait pas de payer le subside pour ces dix milles. Néanmoins, M. Mercier trouva moyen de surmonter cette difficulté en se faisant autoriser par la Chambre à payer un acompte sur le subside, et dès le mois d'avril \$20,000 étaient payées aux ouvriers.

Il reste encore à payer un montant considérable de réclamations qui n'ont pas été acquittées, parce qu'elles n'ont été ni produites devant le commissaire ni reconnues par les débiteurs. M. Mercier vient de prendre les moyens voulus pour assurer le paiement de toutes ces réclamations; avant la fin de janvier, tout sera réglé et l'entreprise du chemin de fer de la baie des Chaleurs sera entre les mains d'hommes capables de la pousser avec vigueur et même de construire le chemin jusqu'au port de Gaspé.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de faire ici un contraste entre les anciens et les nouveaux représentants de la Gaspésie.

La clause 19 du contrat de la compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs avec son entrepreneur contient la stipulation suivante:

“ Si en aucun temps l'entrepreneur manque, refuse ou néglige de payer une somme due pour ouvrage fait, matériaux fournis ou pour toute autre chose se rattachant à ce contrat, la compagnie pourra payer toutes telles réclamations, en autant qu'elles seront établies, et les imputer comme paiement à compte du présent contrat.”

La compagnie pouvait donc payer, du moment qu'elle savait que ses entrepreneurs ne payaient pas, et elle pouvait facilement le faire, puisque c'est elle qui a retiré à peu près tous les subsides des deux gouvernements, formant un total de \$845,129, ainsi que l'établit M. Carrier. Et elle ne pouvait pas ignorer que ses entrepreneurs ne payaient pas, puisque son directeur-gérant, M. Riopel, était presque constamment sur les lieux, au courant de tout ce qui se faisait. Mais cela aurait dérangé les petites affaires de ces messieurs et comme ils n'avaient jamais considéré les gens de Bonaventure autrement que des serfs taillables et corviables à merci, ils n'hésitèrent pas à les sacrifier aux beaux yeux de certains entrepreneurs qui, à l'instar de l'abîme, engloutissent tout et ne rendent jamais rien.

M. Mercier a exécuté cette stipulation du contrat; il a fait ce que la compagnie avait négligé ou refusé de faire en faveur des gens du comté, et se substituant à elle, il a payé l'argent aux ouvriers et aux fournisseurs de matériaux, au lieu de le payer à ses entrepreneurs qui l'auraient gardé. Il a ainsi sauvé à ces pauvres malheureux une cinquantaine de mille piastres qu'ils auraient perdues sans son intervention.

M. Carrier, député de Gaspé, mérite aussi la reconnaissance des populations de la Gaspésie pour la part qu'il a prise dans cette affaire. Le discours reproduit plus loin dans cette brochure a contribué d'une manière sensible à l'adoption des mesures destinées à faire passer l'entreprise du chemin de fer de la baie des Chaleurs entre les mains d'hommes capables de payer les travaux et de les conduire promptement à exécution.

Soucieux des intérêts de son comté, il veut que le chemin de fer se rende jusqu'à Gaspé. C'est pourquoi il a demandé la production des renseignements nécessaires pour se renseigner sur les affaires de la compagnie ainsi que de ses entrepreneurs et proposé la révocation de sa charte, dans le cas où elle ne serait pas en mesure d'exécuter son entreprise.

Les deux discours qui suivent font voir que les comtés de Gaspé et Bonaventure sont représentés par des hommes qui ont à cœur les intérêts de leurs électeurs et ne manquent pas de les défendre en toute occasion.



DISCOURS

DE

M. ACHILLE CARRIER

Prononcé à l'Assemblée Législative le 20 novembre 1890
sur la question du chemin de fer de la
baie des Chaleurs(*)

MONSIEUR L'ORATEUR,

Mon objet en demandant la production de ces documents, c'est d'abord de me renseigner moi-même, et puis de renseigner la Chambre et le public sur la position dans laquelle se trouve l'entreprise du chemin de fer de la baie des Chaleurs, une entreprise qui intéresse au plus haut degré la division électorale que j'ai l'honneur de représenter ici.

En consultant les statuts, je vois que la première compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs fut incorporée en 1872. Le gouvernement de Québec lui accorda alors un subside considérable qu'elle perdit, parce qu'elle fut incapable de trouver les ressources nécessaires pour exécuter les travaux requis. En 1882, les mêmes hommes firent incorporer la compagnie actuelle, qui ne commença ses travaux qu'en 1886. Pour l'exécution des travaux de construction des cent milles de chemin compris entre Matapédia et Paspébiac, cette compagnie passa, le 9 juin 1886, un contrat avec M. Charles Newhouse Armstrong, l'entrepreneur du chemin de fer de Montréal et Sorel.

Le 8 juin 1888, M. Armstrong transporta son contrat à M. Henry MacFarlane, de Toronto, quant aux soixante milles aboutissant

(*) M. Carrier, député de Gaspé, propose " qu'il soit voté une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, demandant copie de tout ordre en conseil, de toute correspondance et de tout document se rattachant à la compagnie de chemin de fer de la baie des Chaleurs, aux réclamations produites contre la compagnie aux paiements, faits par le gouvernement ou pour lui, avec un tableau complet de ces réclamations et de ces paiements. "

à la grande rivière Cascapédia. M. MacFarlane se mit à l'ouvrage et poussa les travaux avec une grande vigueur, durant plus d'un an; malheureusement, n'étant pas payé de tous les travaux qu'il avait faits, il ne put payer ses ouvriers, qui finirent par se mettre en grève, en même temps que ceux de M. Armstrong, sur la section K, à l'est de la rivière Cascapédia.

Pour mettre fin aux troubles et prévenir les conséquences graves qu'ils pouvaient avoir, le gouvernement chargea l'honorable Secrétaire de la province de faire une enquête, qu'il commença le 23 octobre 1889. Un grand nombre de réclamations furent produites devant lui par les ouvriers, les maîtres de pension et les fournisseurs de matériaux; mais beaucoup de gens, par incurie ou pour d'autres raisons, négligèrent de produire leurs comptes.

Peu de temps après le retour du commissaire, le gouvernement envoya M. J. C. Langelier payer les réclamations produites à l'enquête contre MM. MacFarlane et fils, sous-entrepreneurs des premiers soixante milles.

Au mois d'avril, M. Langelier fut envoyé de nouveau pour payer les réclamations contre la section K. Dans ces deux voyages, M. Langelier a recueilli une foule de réclamations qui n'avaient pas été produites devant le commissaire chargé de faire l'enquête, et l'on m'informe que, depuis, le gouvernement a payé une bonne partie de ces réclamations.

Les documents que je demande ont pour but principal de faire voir ce qui a été payé et ce qui reste à payer.

Quant aux réclamations qui ne sont pas encore acquittées, j'espère que le gouvernement se fera un devoir de les faire payer sans retard. La négligence de la compagnie et de ses entrepreneurs a semé la ruine dans cette région, et je suis informé que, si les réclamations encore dues ne sont pas payées prochainement, une foule de gens habitant les localités traversées par ce chemin de fer seront obligés d'émigrer aux Etats-Unis. C'est un malheur que le gouvernement, j'en suis sûr, se fera un devoir de prévenir.

On me dira sans doute que c'est la compagnie qui devrait voir à tout cela et payer les travaux qui ont été faits à son profit.

Cela serait bien vrai, si la compagnie avait les moyens voulus pour exécuter son entreprise; mais il paraît assez évident qu'elle manque des ressources nécessaires. Voici ce que je trouve à ce sujet dans le rapport du commissaire—l'honorable Secrétaire de la province:

“ De tout ce qui précède, il ressort clairement que toutes les difficultés survenues à propos de cette entreprise résultent du manque de moyens voulus de la part de la compagnie, qui a compté exclusivement sur l'argent des gouvernements et des municipalités pour exécuter son entreprise. Et s'il faut s'en

rapporter aux débats qui ont eu lieu à la chambre des Communes en 1885, non-seulement la compagnie n'a pas mis un seul sou de son argent dans l'entreprise, mais même elle a forcé son entrepreneur, M. Armstrong, à lui payer un assez fort pourcentage sur les subsides accordés par les gouvernements pour payer la construction de son chemin de fer. Il est clair que la compagnie n'a pas un sou à sa disposition, en sus des subsides du gouvernement, pour payer les frais additionnels résultant des changements opérés dans les plans et devis, et il me paraît évident que l'exécution de l'entreprise ne pourra guère se continuer si elle ne passe pas entre d'autres mains, à des hommes possédant les moyens nécessaires pour faire marcher les travaux et finir le chemin. C'est aussi l'opinion assez clairement exprimée par M. Leduc, dans cette partie de son témoignage :

“ Q.—D'après ce que vous connaissez de l'état actuel de l'entreprise, pensez-vous qu'elle puisse être continuée efficacement et achevée par ceux qui l'ont en mains, et pourquoi ?

“ R.—Il peut arriver qu'ils réussissent à construire le chemin ; mais ce sera long et par d'autres moyens que ceux que je leur connais aujourd'hui.”

Ce qui précède se trouve dans les documents de la dernière session, No. 226, pages 14 et 15.

Si la compagnie n'a pas un sou, à part les subsides du gouvernement, il est clair qu'elle est incapable de payer les réclamations sur les premiers soixante milles, puisque les subsides relatifs à cette partie du chemin ont tous été payés, sauf une bagatelle retenue par le gouvernement fédéral pour des raisons à lui connues.

Pour les cent milles de son chemin de fer compris entre Matapédia et Paspébiac, la compagnie a obtenu des gouvernements d'Ottawa et de Québec les subsides suivants :

Du gouvernement fédéral.....	\$ 620,000
Du gouvernement de Québec.....	630,000
En tout.....	\$1,250,000

Ou une moyenne de \$12,500 par mille.

En vertu des repliements opérés par les deux gouvernements, les subsides en argent pour les différentes parties de ces cent milles de chemin de fer se repartissent comme suit :

Pour les vingt milles à partir de Matapédia, le subside fédéral forme une moyenne de \$15,000, et celui du gouvernement de Québec est de \$3,500, faisant en tout \$18,500 par mille et \$370,000 pour les vingt milles ;

Pour les cinquante milles suivants, le subside fédéral est de \$6,400 par mille et le subside local de \$7,000, ce qui fait \$13,400 par mille et \$670,000 en tout ;

Pour les trente milles qui restent, il n'y a que le subside de \$7,000 par mille du gouvernement de Québec, s'élevant à \$210,000 pour ces trente milles.

A compte des subsides pour les premiers soixante milles, la compagnie a reçu du gouvernement fédéral \$524,175, et du gouvernement de Québec \$320,954, faisant en tout \$845,129, ou une moyenne de \$16,085 par mille. Malgré cela, elle n'a pu faire face à ses engagements et elle est poursuivie par le sous-entrepreneur McFarlane pour \$416,000, en sus de ce qu'il en coûtera pour terminer ses soixante milles.

Ces litiges entre la compagnie et ses entrepreneurs ont fait suspendre les travaux, qui ne pourront pas continuer tant que le procès ne sera pas décidé, si le gouvernement n'intervient pas pour mettre fin à ce malheureux état de choses, qui dure depuis plus d'un an.

Le moyen de mettre l'entreprise en marche, ce serait de faire disparaître la compagnie actuelle et de confier l'exécution des travaux à une autre compagnie offrant les garanties voulues.

Si on ne fait pas un acte énergique pour supprimer cette compagnie de paille, Dieu sait quand le chemin sera terminé !

Dans toutes les chartes de chemins de fer, il y a une clause décrétant que les travaux devront être commencés et finis dans un temps fixé, et à défaut de cette clause dans l'acte spécial, il y a le paragraphe 3 de l'article 5176 des Statuts Refondus, qui déclare que la compagnie cessera d'exister si elle ne dépense pas dix pour cent du montant total de son capital dans les trois ans à compter du jour où la charte a été obtenue. Comme ces dispositions, qui sont une garantie pour le public, auraient un peu gêné les opérations de ces messieurs, ils ont pris le soin de s'y soustraire, par les sections 21 et 22 de leur acte d'incorporation, 45 Victoria, chapitre 53 ; en sorte qu'ils peuvent ne continuer leurs travaux que dans cinquante ans s'ils le veulent. Ils ne sont astreints à aucune limite de temps, leurs privilèges sont éternels ; aussi l'exécution de leurs travaux menace de s'éterniser.

Il suffit d'exposer un pareil état de choses pour démontrer la nécessité de supprimer cette compagnie, qui n'a pas encore mis un seul sou dans l'entreprise.

On dit que plusieurs personnes, représentant de puissants capitalistes, ont offert de prendre en mains le chemin de fer de la baie des Chaleurs, de le construire en peu de temps jusqu'à Gaspé et de payer sans retard toutes les réclamations, à condition que la compagnie actuelle disparaisse et que la Législature vote une aide raisonnable. Si ces rumeurs sont vraies, j'espère que le gouvernement se fera un devoir de donner suite à ces propositions. De cela dépend pour ainsi dire le sort de la Gaspésie.

En accordant ces subsides additionnels, on pourrait peut-être pourvoir à la construction d'un pont mixte sur la grande rivière Cascapédia, entre Maria et New-Richmond, c'est-à-dire d'un pont servant à la fois pour les voitures ordinaires et les trains de chemins de fer.

Les subsides qui seront accordés, comme je l'espère, devront être assez considérables pour assurer la construction du chemin de fer jusqu'à Gaspé, qui est un des plus beaux ports de mer qu'on puisse imaginer et par-dessus le marché un port d'hiver. Par ce chemin de fer et le port de Gaspé, les marchands de Québec, Montréal et Toronto pourront facilement accaparer le commerce de Terre-Neuve; et, à ce point de vue, on peut dire que le chemin de fer de la baie des Chaleurs est une entreprise d'un intérêt général pour la province de Québec et toute la partie occidentale du Canada.

Pour toutes ces raisons, je demande au gouvernement de prendre immédiatement le moyen de payer les réclamations qui ne sont pas encore acquittées et de remplacer la compagnie actuelle, dont l'impuissance est notoire, par une autre capable de mener promptement l'entreprise à bonne fin.

Ce n'est pas un acte arbitraire que nous demandons, M. l'Orateur, c'est un acte de justice et d'intérêt public. Tant que cette compagnie existera avec sa charte actuelle, l'avenir de cette partie du pays sera à la merci du caprice de quelques individus qui ont assumé des obligations qu'ils ne peuvent aujourd'hui remplir. Le permettra-t-on ?

La Gaspésie est une des belles et riches régions du pays, M. l'Orateur. Elle est habitée par une population honnête, intelligente et industrieuse. Il ne lui a manqué jusqu'à présent que d'avoir des communications faciles avec le reste du pays, pour devenir une source de richesses considérables pour celui-ci. N'a-t-elle pas fourni sa quote-part dans toutes les autres grandes entreprises qui font aujourd'hui la gloire et la prospérité de notre province ? Il serait temps, il me semble, qu'elle obtint à son tour sa juste et légitime quote-part des deniers publics, — surtout quand c'est la nation tout entière qui est appelée à en profiter.

Or, si le gouvernement veut se donner la peine d'étudier sérieusement la question — et je suis convaincu qu'il le fera — il ne peut manquer d'en arriver à cette conclusion, qu'il y aurait injustice flagrante envers les habitants de la Gaspésie, à maintenir la présente compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs dans les privilèges exorbitants, qui, sans l'obliger à construire ce chemin, lui donnent néanmoins le pouvoir d'empêcher les autres de le construire.

Le gouvernement ne doit pas, ne peut pas en justice, laisser subsister cet état de choses. Ce serait mettre les plus graves

intérêts de toute une population entre les mains de gens intéressés à la maintenir dans l'état de pauvreté où elle se trouve. Je comprends toute la portée de mes paroles, M. l'Orateur, et j'en assume volontiers la responsabilité. Il existe dans la Gaspésie une classe d'hommes peu nombreuse, mais puissante, dont les intérêts sont en opposition directe avec les intérêts du reste de la population. Tant qu'il n'y aura point là de chemins de fer, ces hommes auront le monopole de l'exploitation des pêcheries, l'absence de tous moyens de transport forçant la population à subir leurs conditions. Aussi ces messieurs cherchent-ils aujourd'hui et chercheront-ils toujours à maintenir un état de choses qui les enrichit, sans s'occuper s'ils s'enrichissent ainsi en affarant tout un district et en paralysant le développement de toute une région.

J'ai été envoyé ici, M. l'Orateur, pour travailler à faire cesser cette exploitation du grand nombre par le petit nombre, cette exploitation de tout un public par quelques individus égoïstes ; j'ai l'intention d'y employer toute mon énergie et d'y mettre toute ma persévérance, et j'espère qu'avec l'aide d'un gouvernement qui a déjà montré si souvent son esprit de justice pour tous et sa préoccupation des intérêts populaires, j'y parviendrai. Pour cela, il faut à la Gaspésie un débouché pour ses produits locaux ; ce débouché ne peut s'obtenir que par un chemin de fer ; et ce chemin de fer ne peut se construire, sans que la compagnie actuelle, impuissante ou de mauvaise foi, fasse place à une autre dont les intérêts seront avec ceux de la population.

Il y a là un pays riche, M. l'Orateur, un sol fertile en produits agricoles, et dont les ressources minières surprennent chaque jour les explorateurs. Mais à quoi servent toutes ces richesses, si les habitants sont dans l'impossibilité de les exploiter ? Je fais donc un appel chaleureux au gouvernement, M. l'Orateur, et je compte que cet appel sera entendu. Il faut que ces injustices aient un terme. Je sais que cette Chambre a assez de patriotisme pour mettre de côté toute espèce d'esprit de parti lorsqu'il s'agit d'une cause nationale ; et, comme la cause que je plaide ici est une cause non seulement d'équité, mais d'intérêt public, j'espère que tous mes honorables collègues me prêteront main forte pour la faire triompher.



DISCOURS

DE

L'HONORABLE PREMIER MINISTRE

EN RÉPONSE A M. ACHILLE CARRIER

M. L'ORATEUR.

Il ne peut y avoir la moindre difficulté pour le gouvernement de mettre les documents demandés devant la Chambre. Nous les mettrons sous vos yeux aussi complets que possible, et je dois dire que le travail ne sera pas bien long, car il y a déjà longtemps que je m'occupe de la question, et j'ai été obligé de faire faire des recherches particulières pour comprendre exactement la situation qui était faite à cette population intelligente de la Gaspésie.

Le récit qui vient d'être fait par les messieurs qui ont parlé avant moi et particulièrement par le député de Gaspé, n'est malheureusement que trop vrai. Le peu de temps que j'ai pu consacrer à l'étude de la question, les quelques jours que j'ai eu pour faire la connaissance de ce pays et de cette population a suffi cependant pour me prouver que nous sommes en face d'une des plus criantes injustices qui ait jamais été commise dans un pays civilisé.

Vous avez dans la Gaspésie une population excellente à tous les points de vue. Descendant généralement des anciens Acadiens, la plupart des ancêtres des habitants actuels durent laisser l'Acadie dans les mauvais jours, alors que le gouvernement anglais jugeait convenable de commettre l'acte le plus tyrannique qui puisse être commis par un gouvernement, c'est-à-dire de chasser la population, de l'embarquer de force sur des navires, de séparer le mari de la femme, le père et la mère de leurs enfants et de les envoyer, à la grâce de Dieu, chercher une patrie nouvelle.

Plusieurs de ces Acadiens s'en allèrent dans cette partie de la province que l'on appelle la Gaspésie, et l'on trouve encore dans de vieux registres la preuve qu'un bon nombre d'entre eux, surtout les vieillards, n'eurent que le temps d'arriver pour partir de nouveau, d'arriver dans la Gaspésie pour

partir pour un autre monde. Il y a des vieux cimetières qui devraient être relevés, où l'on retrouverait les ossements d'un grand nombre de ces anciens qui ne sont arrivés là que pour y mourir. Si vous regardez près de Carleton, dans cet immense barachois, comme ils appellent cela, c'est-à-dire, un bras de mer fermé par une côte de gravois et de caillou sur lequel il y avait autrefois des arbres et des maisons, et qui est maintenant aride, vous trouverez un petit îlot dans lequel on a déposé ce qui restait de ces anciens. Si vous entrez dans la vieille église de Carleton, pour y consulter les registres, vous trouverez des souvenirs écrits qui vont à au delà de 200 ans. Quand vous vous adresserez au vénérable vieillard qui est le curé de la paroisse, le révérend M. Blouin, vicaire général du diocèse, un enfant de Québec, un des hommes les plus distingués du clergé canadien, qui vous recevra avec toute la courtoisie française, il vous montrera ces souvenirs. Tout en vous inclinant devant le vieillard qui vous reçoit, vous vous inclinerez peut-être encore plus profondément devant les reliques qu'il vous montre.

Poursuivez votre course, descendez plus bas dans la Gaspésie. Suivez cette Méditerranée Canadienne que l'on appelle la baie des Chaleurs. Allez jusqu'à Maria. Vous trouverez là encore des souvenirs dans les archives. Si vous voulez remonter, passer par la baie de Maguasha, par la Nouvelle, et puis vous rendre à Ristigouche, vous trouverez là encore des souvenirs. Vous trouverez ce qui reste de la vieille population des Miemacs. Vous pourrez assister à un service religieux durant lequel vous entendrez le chant des sauvages dans la langue des Miemacs, sauvages qui jusqu'à ces derniers temps, sous la direction intelligente et dévouée de Mgr Guay (Appl.), ont conservé non-seulement les traditions de leur tribu, car ce vénérable prélat a trouvé moyen d'ouvrir des écoles, d'enseigner la langue française à leurs enfants, mais de conserver les souvenirs religieux que cette population possédait et d'orner leur humble chapelle de manière à montrer que le dévouement même d'un sauvage peut contribuer à rehausser l'éclat du culte catholique.

Si vous pénétrez dans cette église, vous y verrez des souvenirs précieux. Si vous pénétrez dans le nouveau presbytère, bâti grâce au dévouement et à la générosité d'un missionnaire, presbytère dans lequel vous trouverez deux grands appartements pour les pauvres deshérités de la nature, les malades de la tribu, vous vous inclinerez, et devant cette vieille tribu de sauvages et devant le dévouement intelligent et patriotique d'un missionnaire comme celui que l'on appelle Mgr Guay. (Appl.) Quant à la population actuelle, M. l'Orateur, elle est intelligente. Vous avez là des écoles dans toutes les paroisses, presque dans tous les rangs. Que dirai-je du clergé intelligent et patriotique qui dirige cette population ? Qu'il me suffise de nommer des

prêtres aussi zélés et aussi distingués que le chanoine Thivierge, homme dont le nom est connu dans tout le pays ; le curé Gagné, de Maria ; le curé Gagnon, de Port-Daniel ; le curé La Rivée, et tant d'autres saints prêtres qui se dévouent d'une manière patriotique pour le bien de cette population si digne d'intérêt.

Vous suivez cette baie des Chaleurs à partir de Matapédia, je pourrais dire à partir de St-Alexis, en descendant la Ristigouche, vous passez à Cross-Point, et vous vous rendez jusqu'au bassin de Gaspé. Que trouverez-vous sur cet immense parcours ? Vous trouverez une population intelligente et vigoureuse ; des jeunes gens qui ne demandent qu'à rester là et à cultiver cet immense territoire qui est placé à leur disposition. Vous trouverez des anciens attachés au sol et qui demandent comme pour l'amour de Dieu qu'on leur fournisse les moyens de sortir de la misère, misère artificielle, et non naturelle, car la Providence leur a donné des richesses, mais les circonstances et la politique leur ont imposé une misère artificielle.

Cette population intelligente et énergique travaille. Après avoir déposé dans le sein de la terre les semences du printemps et demandé à Dieu de bénir le travail qu'elle vient de faire, elle s'élançe sur la mer, passe une partie de l'été à pêcher, rapportant tous les soirs le produit de la pêche, et pour nourrir la famille et pour obtenir un peu d'argent.

Et, que c'est beau le matin, quand à l'aurore, vous voyez tous ces travailleurs de la mer sortir avec leur flottille, s'en aller au loin sur la mer ! (Appl.), s'exposant aux tempêtes, à tous les travaux durs de ce pénible métier ! Et quand vous voyez revenir le soir à quatre heures, c'est l'heure traditionnelle, toute cette jolie flottille, les femmes et les enfants sont sur la grève et applaudissent quand ils reconnaissent le petit navire qui porte le chef de la famille. (Appl.)

Et quand la pêche a été abondante, quand le chef jette cette richesse qu'il a cueillie dans les profondeurs de la mer, sur la grève et la montre à la famille, comme on se sent heureux ! Car on se dit : La misère va disparaître ! Hélas ! la joie ne dure pas longtemps. Ces richesses sont perdues. A part la consommation de la famille, on n'en retire aucun bénéfice ; toute cette richesse est perdue. Il n'y a pas de voie de communication. Impossible d'avoir des navires assez grands pour aller à New-York ou à Boston porter ces produits. On sale ces produits de la mer, et cela n'a presque plus de valeur, tandis que si on avait un chemin de fer pour mettre cette partie si importante et si riche du pays en communication avec les grands marchés, dans l'espace de 24 heures on rapporterait la richesse et la fortune au sein de ces familles désolées (Appl.) et ces travailleurs auraient leur récompense

Que de larmes on sécherait ! Que de soleil on ferait pénétrer dans ces pauvres chaumières ! et combien de bonheur on assureraient pour l'avenir à tous ceux qui peinent et qui travaillent si rudement sur les côtes de la Gaspésie ! (Appl.)

A part les travailleurs, vous avez les hommes de professions, des hommes distingués ; dans cette partie du pays, vous avez des marchands intelligents et patriotiques, comme les Fauvel, les Guitté, les Clapperton, les Poirier, les autres, qui ont su se créer par leur énergie une position enviable dans le commerce. Il n'y a pas de doute que tous ces hommes pourraient changer leur sort en bien peu de temps, si on leur fournissait le moyen d'utiliser le produit de leur travail.

Mais, M. l'Orateur, si la population est digne de notre attention, de notre estime, que vous dire du pays lui-même ? Suivez cet immense parcours à partir de Matapédia, et descendez jusqu'au bassin de Gaspé, et vous trouverez à chaque instant des rivières, que dis-je, des fleuves qui descendent des montagnes, des fleuves rapides remplis de poissons, remplis de minéraux, remplis d'autres espèces de richesses, qui s'en vont du côté de la baie des Chaleurs et s'y déversent. Remontez ces fleuves, vous trouverez les paysages les plus beaux, les montagnes les plus élevées, les vallons les plus riches, et par-ci par-là, M. l'Orateur, des maisons bâties avec élégance, des chalets étagés sur des collines, des vallons où il n'y a non-seulement des habitations gentilles et élégantes ; mais encore tout ce qui constitue une ferme modèle. Allez plus loin, jusqu'à vingt lieues en haut, vous trouverez des habitations ; vous trouverez encore tout ce qu'il y a de plus beau et de plus riche. Vous avez un vallon sur les hauteurs, de plus de vingt lieues de large, réunissant le versant de la Gaspésie au versant du fleuve St-Laurent, séparant ces deux mers que l'on appelle la baie des Chaleurs et le golfe St-Laurent. Vous avez là un pays immense pour placer des milliers d'habitants, et tous les voyageurs qui ont passé là ont été frappés de sa richesse et de sa beauté.

Comment se fait-il que tous les gouverneurs anglais, les gouverneurs d'Ottawa, ceux auxquels la fortune permettait de jouir de la vie en Angleterre, d'aller passer leur été dans les montagnes de l'Ecosse, exploiter les richesses poissonneuses qu'il y avait dans les rivières de l'Ecosse, comment se fait-il qu'en arrivant ici ils dépensent une partie considérable de leur fortune pour aller passer quelques mois dans la Gaspésie ? Comment se fait-il que les millionnaires de New-York, de Boston, de Philadelphie, de Chicago viennent dans la Gaspésie et payent au prix de l'or les quelques pouces de terrain qu'ils peuvent obtenir pour bâtir des cottages élégants, pour exploiter les pêcheries ?

Comment se fait-il que le gouverneur actuel, lord Stanley nous a fait demander en arrivant dans le pays le bénéfice qui a toujours été accordé aux gouverneurs anglais du Canada de pêcher dans la Cascapédia. Droit que nous lui avons accordé avec plaisir à une seule condition, c'est qu'il ne paierait pas la rente de \$500 qui avait été exigée jusque-là. Car quand une province comme la province de Québec juge à propos de faire une générosité, elle la fait gratuitement. (Appl.)

Aussi, voyez à l'heure qu'il est, tous les étés le gouverneur-général attirer là une foule de personnes de tout ce qu'il y a de plus riche et de plus important parmi la population anglaise, qui viennent de ce côté de l'océan. Pour prouver sa gratitude, il a bâti un château superbe à New-Richmond. Et à chaque été on peut espérer de voir dépenser là des sommes énormes par les gens riches, soit par des américains soit par nos concitoyens d'origine anglaise, qui envieront le plaisir d'aller y passer la belle saison.

Et, aussi, j'invite ceux qui ont un peu de temps et d'argent d'aller voir ces rivières. Prenez la Ristigouche, la Nouvelle, la grande Cascapédia, la petite Cascapédia, la rivière Bonaventure et les autres rivières en descendant, vous trouverez comme je l'ai dit, tout ce qu'il y a de plus riche en fait de poisson. Moi-même, M. l'Orateur, ayant reçu l'hospitalité de Son Excellence lord Stanley, avec mes enfants et quelques amis, en 1888, j'ai eu le plaisir de passer quelques jours dans son cottage en haut de la grande Cascapédia, et je vous avouerai que j'ai été émerveillé des richesses de cette rivière. Imaginez-vous une rivière très large qui descend de ces montagnes. Vous y trouvez une eau rapide, très claire, limpide, et au fond vous apercevez à 5 ou 6 pieds, c'est la profondeur de l'eau, vous apercevez les roches présentant toutes les couleurs imaginables. Vous ne pouvez pas remonter cette rivière à la rame, elle est trop rapide; il vous faut des personnes habituées à ces choses et qui vous montent à la gaffe; et quand vous descendez, vous avez le plaisir aussi complet que possible de descendre avec un seul aviron que manie un homme placé en arrière. Il n'est pas besoin d'effort, le courant vous enlève; mais ce qu'il y a de beau, c'est quand vous arrivez dans une de ces fosses où vous trouvez des centaines de saumons, et quand vous avez réussi, non pas à en prendre—c'est facile cela—mais à tuer un beau saumon de 40 à 45 livres, vous vous trouvez l'homme le plus heureux de la terre; et vous vous empresses de laisser dans le cottage du gouverneur, ou dans toute autre résidence où vous avez eu l'hospitalité, le patron du poisson, avec la longueur bien marquée, le poids et votre nom, afin de dire à tous les pêcheurs de l'avenir qu'il y en a eu de plus malchanceux que vous.

Laissant le côté poétique, je viens maintenant au côté pratique.

Il est parfaitement inutile d'essayer de se faire illusion. Ce pays est beau, ce pays est riche et ne demande que l'aide de la province pour développer ses ressources et rendre sa population heureuse.

Tout le monde se rappelle l'accord touchant qui a eu lieu à la dernière session, lorsque, unanimement, la Chambre autorisa le gouvernement à payer une somme de \$20,000 à ces pauvres ouvriers qui n'avaient pas été payés sur le chemin de fer. Je voudrais que chacun des membres eût le temps de lire ce triste roman qui va être mis devant la Chambre. On y verrait le récit de choses les plus lamentables—de pauvres journaliers n'ayant que leur travail pour vivre, et qui, au mois de mars dernier n'avaient pas encore reçu leur salaire des dix derniers mois, la seule chose sur laquelle ils pouvaient compter pour vivre et nourrir leur famille. Cet argent qui avait été payé par la province, comptant qu'il servirait à payer ces dettes légitimes, privilégiées, avait été dans le gousset des spéculateurs. Plus que cela, les cultivateurs sur les terres desquels passait le chemin n'avaient pas été payés, et ils avaient beau demander ce qui leur était dû, on leur répondait en les mettant à la porte du bureau de la compagnie. Et je me rappelle un cas en particulier. Un pauvre pêcheur qui n'avait qu'un emplacement pris presque entièrement par la voie ferrée, se trouvant dans l'impossibilité d'exploiter le petit morceau de terre qui lui restait, vint me trouver et me dit : "Voici ma position : j'avais un petit terrain sur lequel je récoltais des produits nécessaires, sous forme de pommes de terre, etc. En outre, je gagnais ma vie à la pêche. Le chemin de fer m'a pris une partie de mon terrain. Je ne peux plus cultiver le reste et on ne m'a pas donné un sou."

Je fis venir l'agent spécial de la compagnie—je vous parle de 1888, époque où je passai quelque temps dans cette partie du pays—je lui demandai pourquoi il n'avait pas payé. Il me dit : "Je n'ai pas payé parce que la compagnie ne m'a pas donné d'argent.—Alors, pourquoi avez-vous pris possession du terrain sans offrir l'argent?—C'est parce que la compagnie m'a promis d'envoyer l'argent de suite et payer le montant convenu.—Vous avez donc fait des réclamations?—Mais oui, au moins trois fois par mois j'écris, et on ne me répond même pas ; je suis dans l'impossibilité de payer à ce brave homme une dette que nous reconnaissons comme parfaitement due, et pour une bonne raison, c'est parce que ceux qui sont à la tête de la compagnie s'occupent de toucher l'argent et de ne jamais en rendre. Voilà la position."

Que de cas comme celui-là ! Prenez les pauvres travailleurs qui, pendant l'hiver, ont été faire des dormants, ce que l'on

appelle des *ties*. Ils ont travaillé tout l'hiver; ils les ont descendus dans les rivières, avec toute la misère possible; ils les ont livrés à la compagnie, et jusqu'au dernier moment, lorsque nous sommes intervenus, les trois quarts et demi de ces gens n'avaient pas été payés. Ils avaient donné leur bois, leurs temps, ils avaient passé l'hiver dans les chantiers pour gagner un peu d'argent et contribué par leur travail à la construction de ce chemin. On avait employé leur bois et on ne les payait pas; on les laissait dans la misère.

Allez demander aux pauvres gens qui ont nourri pendant des mois les ouvriers qui travaillaient sur le chemin et qui leur fournissaient les provisions nécessaires. Allez demander aux pauvres marchands sur la côte, auxquels on demandait toutes les provisions pour les hommes, on vous dira toujours la même histoire: "Nous n'avons pas été payés." Et à l'heure qu'il est, malgré que nous ayons payé plus de \$50,000, et \$28,000 qui restait de l'argent dû à la compagnie et \$20,000 que la Chambre nous a autorisés à payer, il reste encore dû une cinquantaine de mille piastres de dettes privilégiées.

On vous l'a expliqué. Il y a 60 milles de chemin sur 100 de construits en partie; 40 milles à partir de la Cascapédiac jusqu'à Paspébiac, et 80 mille ensuite jusqu'au Bassin de Gaspé, où il n'y a pas un pouce de chemin de construit. De la Cascapédiac, en remontant, vous avez près de 60 milles de chemin en partie construit, mais il n'y a pas de pont. Quand vous arrivez à la grande rivière Cascapédiac, rivière superbe, vous avez besoin d'un pont qui coûtera plus de \$150,000. Il n'y a rien de fait, non plus là. A certaines saisons de l'année, le printemps et l'automne, il y a impossibilité physique de traverser. Et cependant, c'est la grande artère de communication de la Gaspésie. Tous ceux qui veulent remonter et aller prendre les chars à Campbelton doivent passer par là. Je dis à ceux qui me font l'honneur de m'écouter, je dis aux membres de la Législature de ce pays qui ont de l'intelligence et qui doivent avoir du cœur: Vous avez là une population qui compte sur vous.

Quand il s'est agit de secourir les habitants de la région du lac St-Jean, nous n'avons pas hésité, nous avons doublé le subside, parce que nous voyions qu'il était impossible pour la compagnie de terminer cette voie ferrée qui devait apporter ici les richesses de cette belle région et en même temps assurer la prospérité de cette belle contrée. Ce que nous avons fait pour le lac St-Jean, nous vous prions de le faire pour la baie des Chaleurs.

Quand le chemin de fer en question sera rendu à Campbelton, il sera en communication avec l'Intercolonial, il sera presque rendu à Québec; et alors vous apporterez à Québec une abon-

Jance nouvelle de produits naturels, très riches et propres à aider à la prospérité de la province. Et d'un autre côté, vous donnerez aux habitants de la Gaspésie la fortune sous forme de produits dans les ventes et les achats que vous ferez, et par là vous établirez le grand réseau de chemin de fer qui doit se compléter de ce côté-là.

Quand vous aurez fait cela, vous n'aurez pas fini. Vous avez de l'autre côté, du côté sud, traversant ces immenses et riches comtés de Lévis jusqu'à Rimouski, vous avez là, du côté de la frontière, des terrains immenses, riches et fertiles. Vous devrez construire un chemin de fer de ce côté-là. Ce sera la véritable voie courte. Au lieu de passer sur le territoire étranger pour amener notre population dans la capitale et dans la métropole, vous resterez chez vous. Vous amènerez les richesses de ces terrains chez vous, vous encouragerez ces populations intelligentes qui ne demandent qu'une occasion pour tirer parti de la fertilité du sol que Dieu leur a donné. Et alors, quand vous aurez accompli tous ces grands travaux dans les cinq ans durant lesquels on nous a confié un mandat honorable, nous pourrons peut-être nous reposer et dire à ceux qui viendront après nous :
"Continuez notre œuvre; nous vous avons donné la région du lac St-Jean; nous vous avons donné la région de la baie des Chaleurs; nous vous avons donné ces immenses comtés au midi..... notre tâche est terminée. Faites la vôtre et développez les richesses de la province de Québec. (Applaudissements.)



